

**Rapport de présentation
de la séance du Conseil municipal
du vendredi 16 octobre 2015**

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux du 29 juin 2015 et du 20 juillet 2015.

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22
du code général des collectivités territoriales

FINANCES ET PATRIMOINE

- RAPPORT N° 1 : Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville
- RAPPORT N° 2 : Décision modificative n° 1 du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise
- RAPPORT N° 3 : Acquisition de la parcelle AR 36 sur la ZAIC les Pointes

TRAVAUX ET URBANISME

- RAPPORT N° 4 : Création d'un stade de football - Avis du conseil municipal au titre de la loi sur l'eau
- RAPPORT N° 5 : Déclaration préalable de travaux pour la Bibliothèque municipale Marcel Pagnol
- RAPPORT N° 6 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) de la commune

INTERCOMMUNALITÉ

- RAPPORT N° 7 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thelle

RESSOURCES HUMAINES

- Information sur la mise à disposition de personnel
- RAPPORT N° 8 : Modification du tableau des effectifs

VIE ASSOCIATIVE

- RAPPORT N° 9 : Versement d'une subvention exceptionnelle au CLEC

ENFANCE

- RAPPORT N° 10 : Modulation des horaires de l'accueil régulier du Multi-Accueil Arlequin - Modification de la délibération n° 5 du 24 janvier 2015.
- RAPPORT N° 11 : Remboursement de frais de scolarité

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

SG-DM-2015-65 portant cession d'un tracteur Kubota immatriculé BR 865 ZW à M. Daniel DALLERY pour un montant de 8 000.00 €.

SG-DM-2015-66 relative à une participation à un festival avec la Fédération Régionale de Picardie (FRMJC) pour Madame Lydia CHERFAOUI du 13 au 19 juillet 2015 pour un montant de 200.00 € TTC.

SG-DM-2015-67 portant passation d'un marché pour l'acquisition de fournitures, de matériels pédagogiques et de livres pour les structures enfances

Lot 1 : Fournitures scolaires et matériels pédagogiques avec la société PIQUANT BUROTIC, sise 36 avenue Salvador Allendé - BP 40533 - 60005 Beauvais Cedex, pour un montant annuel de : minimum : 15.000,00 € HT / maximum : 30.000,00 € HT

Lot 2 : Fourniture de jeux éducatifs et collectifs avec la société PIQUANT BUROTIC, sise 36 avenue Salvador Allendé - BP 40533 - 60005 Beauvais Cedex, pour un montant annuel de : minimum : 1.000,00 € HT / maximum: 5.000,00 € HT

Lot 3 : Fourniture de livres scolaires, livres de bibliothèque et livres pédagogiques avec la société LE FURET DU NORD, sise 37 rue Jules Guesde - BP 80359 - 59463 Lomme Cedex, pour un montant annuel de : minimum : 4.000,00 € HT / maximum : 10.000,00 € HT

SG-DM-2015-68 portant passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des voiries et réseaux divers primaires de la Zac Porte Sud de l'Oise avec la société A7 AMENAGEMENT, sise 5 rue des Indres Noires - Bât Grand Large - Pôle Jules Verne - 80440 Boves, pour un montant de 19.748,74 € TTC.

SG-DM-2015-69 portant passation d'un contrat de prestation pyrotechnique avec la société SASU Pyrotech Evénement (60340 SAINT LEU D'ESSERENT). Ce contrat a pour objet le FEU D'ARTIFICE du 13 juillet 2015 à 23h00. Le coût de cette prestation est de 3 024.00 € TTC.

SG-DM-2015-70 portant passation d'un contrat de bail avec la Société Free Mobile (75008 PARIS) pour l'implantation d'installations de communications électroniques sur le château d'eau sis 2-4 rue Denis Papin à CHAMBLY pour une durée de 12 ans. Le montant du loyer est fixé à 7.000 € par an.

SG-DM-2015-71 portant passation d'un contrat de prestation avec DYNAMIC LAND (02100 MORCOURT) pour la location de structures gonflables du 3 juillet au 2 août 2015. Le coût de cette prestation est de 5.880,00 € TTC.

SG-DM-2015-72 portant passation d'un contrat de prestation avec la SARL (60870 BRENOUILLES). Ce contrat a pour objet une soirée dansante avec son & lumières, place Charles de Gaulle, le lundi 13 juillet 2015. Le coût de cette prestation est de 600.00 € TTC.

SG-DM-2015-73 portant passation d'une formation CHSCT avec l' U D CGT Oise (60 - CREIL) pour trois personnes (Gaëlle VANMARCKE, Nicole HORBER et Maxime BLONDIAU) du 11 au 12 juin 2015. Le coût total de ces formations est de 461.75 €.

SG-DM-2015-74 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH à LA FERME DU LARIQUET (60220 MONCEAUX L'ABBAYE) pour l'hébergement, ateliers et visite de l'exploitation pour 14 participants du 25/08/2015 au 27/08/2015. Le coût total de ces prestations est de 350,00 € soit 25 € / enfants pour 3 jours / gratuit pour les accompagnateurs

SG-DM-2015-75 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH à ÎLE DE LOISIRS CERGY PONTOISE (95000 CERGY PONTOISE). Ce contrat a pour objet les prestations suivantes : Natation, escalade, voile, VTT, course d'orientation pour 12 participants - Du 13/07/2015 au 17/07/2015 & du 10/08/2015 au 14/08/2015. Le coût total de ces prestations est de 999,00 €

SG-DM-2015-76 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH au PARC CHEDEVILLE (60293 RANTIGNY CEDEX pour des séjours avec 12 activités, pour 14 enfants + 2 animateurs - du 22 au 24 juillet 2015 ; pour 14 enfants + 2 animateurs (9-12 ans) - du 27 au 29 juillet 2015 ; pour 12 enfants + 2 animateurs - du 17 au 19 août 2015. Le coût total de ces prestations est de 1274,00 €.

N° SG-DM-2015-077 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le collège Jacques Prévert de Chambly (60230 CHAMBLY) : gymnases Raymond Joly, Daniel Costantini pour le sport scolaire.

N° SG-DM-2015-078 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (60 - BEAUVAIS) : stade de football, gymnases Moulin Neuf & Raymond Joly.

N° SG-DM-2015-079 portant passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association « COC football » pour trois terrains de football et le gymnase de Moulin Neuf Chemin des Ateliers.

SG-DM-2015-80 portant passation d'une convention pour le spectacle de fin d'année à destination des écoles avec La Compagnie des P'tits Loups (75011 PARIS) - spectacle intitulé "Noël à la ferme" - le 17 décembre 2015 au gymnase Aristide Briand. Le coût total de cette prestation pour la commune est de 500,00 € (les déplacements, les droits & les charges sociales sont inclus).

SG-DM-2015-81 portant passation d'une convention de mise à disposition occasionnelle de salles communales avec E.F.S. pour la collecte de sang : le jeudi 21 avril 2016, le mardi 23 août 2016, le jeudi 27 octobre 2016, le jeudi 29 décembre 2016, de 13h30 à 20h00.

SG-DM-2015-82 portant mise en place d'un prêt à « Taux fixe de marché » de 3 800 000 € auprès de la Société Générale au titre des investissements 2015 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 3 800 000 euros
- Durée : Le prêt est consenti jusqu'au 31/07/2035 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 31/07/2015.

Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et la ville de CHAMBLY, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux fixe de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :

Tirage n°1 :

- Montant : 3 800 000 euros
- Date de départ : 31/07/2015
- Maturité : 31/07/2035 (durée 20 ans)
- Amortissement : Trimestriel – Linéaire (capital constant)
- Date de première échéance : 31/10/2015
- Base de calcul : exact / 360
- Taux d'intérêts : du 31/07/2015 au 31/07/2035 : 2.07 % (taux maximum)

Remboursement anticipé : Le tirage est remboursable par anticipation, partiellement ou totalement avec paiement ou réception par l'emprunteur d'une soulte actuarielle fonction des instruments de marché mis en place par la Banque pour la réalisation de ce tirage « Taux fixe de marché ».

SG-DM-2015-083 portant passation d'un marché pour la gestion d'une Web radio pour la ville de Chambly avec la société GO ON MEDIA (92310 SÈVRES), pour un montant de :

Redevance mensuelle forfaitaire : 3.915,00 € HT / 4.698,00 € TTC

Marché à bons de commande : sans minimum / maximum : 15.000,00 € HT

Acquisition d'un insert téléphonique : 1.100,00 € HT / 1.320,00 € TTC

SG-DM-2015-84 portant passation d'un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec GOMMETTE PRODUCTION (17000 LA ROCHELLE) : spectacle intitulé : Merlot " Business Classe " - le samedi 25 juillet 2015 à 17h30 au parc Chantemesse. Le coût de cette prestation est de 2 110.00 € TTC (repas et catering non compris).

SG-DM-2015-85 portant passation d'un contrat de prestation de services avec l'association "LA BATOUDE" (60000 BEAUVAIS) pour la programmation du festival "Chamb'Art'Dement" les 29 & 30 août 2015. Le coût de cette prestation est de 6 679.00 € TTC.

FINANCES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 1 : Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14, il est proposé au conseil municipal de procéder aux opérations budgétaires modificatives suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
1641/01	Emprunts en euros		47 500 €		
2135/020	Travaux bâtiments communaux		100 000 €		
2145/314	Aménagements salle de spectacle		153 000 €		
2111/020	Acquisitions immobilières / terrain nu		110 000 €		
2152/822	Travaux voirie		302 000 €		
2128/412/281	Aménagement terrain stade des Marais		93 000 €		
1341/213	Subvention Region				448 000 €
CHAPITRE 024	Produit cessions immobilières				210 000 €
TOTAL		0 €	658 000 €	0 €	658 000 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
6521/01	Déficit des BA à caractère administratif		56 803 €		
6574/33	Subventions associations		102 650 €		
6042/020	Achats de prestations de service	159 453 €			
TOTAL		159 453 €	159 453 €	0 €	0 €

RAPPORT N° 2 : Décision modificative n° 1 du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14, il est proposé au conseil municipal de procéder aux opérations budgétaires modificatives suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
605	Travaux		350 000 €		
7133	Variation des encours de production de biens				293 197 €
7552	Prise en charge déficit BA par BP				56 803 €
TOTAL		0 €	350 000 €	0 €	350 000 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
3355	Stocks terrains aménagés		293 197 €		
168748	Dettes	293 197 €			
TOTAL		293 197 €	293 197 €	0 €	0 €

RAPPORT N° 3 : Acquisition de la parcelle AR 36 sur la Z.A.I.C. les Pointes

Rapporteur : David LAZARUS

La Zone d'Activités d'Intérêt Communautaire (Z.A.I.C.) des Pointes n'ayant plus connu de transactions commerciales depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Thelle, par délibération en date du 17 septembre 2015, a répondu favorablement à la demande de la ville de Chambly qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée AR N° 36.

La municipalité projette en effet de réaliser sur ce terrain de 52.827 m² des aménagements de loisirs et notamment un stade de football.

La Communauté de Communauté, après consultation de France Domaine en date du 23 juin 2015, a décidé de céder ce terrain à la commune pour un montant de 76.384,08 €.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR N° 36 pour un montant de 76.384,08 €.

Pièce jointe : plan de la parcelle

TRAVAUX ET URBANISME**RAPPORT N° 4 : Création d'un stade de football - Avis du conseil municipal au titre de la loi sur l'eau**

Rapporteur : David LAZARUS

La municipalité a déposé une demande d'autorisation au titre de la Loi sur L'Eau (articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement) portant sur les aménagements pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la réalisation d'un stade de football.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 19 octobre au 17 novembre 2015.

Il est également demandé au conseil municipal de formuler un avis sur ce projet.

Pièce jointe : dossier d'enquête publique

RAPPORT N° 5 : Déclaration préalable de travaux pour la Bibliothèque municipale Marcel Pagnol

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune envisage de procéder à de nouveaux aménagements à la Bibliothèque Marcel Pagnol : la section jeunesse, au 2ème étage, qui ne peut accueillir que 19 personnes, sera installée dans le local qui va être libéré par le Syndicat d'Initiative au rez-de-chaussée. Ce local ne disposant que d'une seule issue, les services municipaux vont procéder à la création d'une seconde issue réglementaire dans la baie vitrée sur le pignon.

Ces travaux étant soumis au dépôt d'une déclaration préalable de travaux, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à déposer au nom de la commune, la déclaration préalable de travaux pour la bibliothèque municipale située rue Aurélien Cronnier, sur la parcelle cadastrée section AE N° 116.

RAPPORT N° 6 : Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) des Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) de la commune

Rapporteur : Danièle BLAS

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des E.R.P., pour tous les types de handicaps avant le 1er janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), obligatoires pour tous les E.R.P. non accessibles au 31 décembre 2014.

La Ville de Chambly a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses E.R.P. et a effectué ces dernières années des travaux d'accessibilité sur divers bâtiments en s'attachant particulièrement aux sites ou aspects jugés prioritaires.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 25 E.R.P., sur 6 ans. Il a été présenté à la Commission Communale d'Accessibilité le 7 octobre 2015.

La commission ayant rendu un avis favorable, il convient à présent que le conseil municipal :

- ❖ APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Chambly, tel que figurant en annexe ;
- ❖ DECIDE DE :
 - prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité ;
 - donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

Pièce jointe : Agenda d'Accessibilité de la Commune

INTERCOMMUNALITE

RAPPORT N°7 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thelle

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 17 septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Thelle a approuvé la modification des statuts portant sur l'extension des compétences qu'elle exerce à titre facultatif ; un paragraphe intitulé "*aménagement du territoire, développement du Pays de Thelle*" est ajouté, il est rédigé comme suit :

* *instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme*

* *assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents locaux de planification*

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ces modifications.

RESSOURCES HUMAINES

Information sur la mise à disposition de personnel

Dans le cadre du partenariat avec La Faïencerie Théâtre, le conseil municipal est informé de la mise à disposition de cette association de la responsable du Pôle Sports Culture et Vie associative qui a donné son accord pour une durée de trois ans, à compter du 14 septembre 2015.

L'animatrice territoriale occupera, à temps complet, l'emploi de responsable des relations publiques et des événements culturels sur le site La Faïencerie Chambly.

RAPPORT N° 8 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : David LAZARUS

Au regard des besoins des services, il est demandé aux conseillers municipaux :

- ❖ D'AUTORISER la création de :
 - 1 poste d'attaché
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe

- ❖ D'ADOPTER le tableau des effectifs suivant :

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	
FILIERE ADMINISTRATIVE		29
Attaché principal	A	1
Attaché	A	5

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE ANIMATION		7
Animateur	B	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	6
FILIERE CULTURELLE		5
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		15
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	5
ATSEM 1 ^{ère} classe TNC 70%	C	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1
Brigadier	C	2
FILIERE SPORTIVE		2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	B	2
FILIERE TECHNIQUE		59
Ingénieur principal	A	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	31
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 80%	C	9
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 50%	C	2
TOTAL TOUTES FILIERES		121
AUTRES EMPLOIS :		
Directeur de cabinet	A	1
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1
Emploi d'avenir		10
Contrat d'accompagnement à l'emploi		2

VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT N° 9 : Versement d'une subvention exceptionnelle au CLEC

Rapporteur : Marc VIRION

Afin d'acquiescer des poteaux de football américain, le CLEC a sollicité l'aide financière de la commune.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 664 € à cette association.

ENFANCE

RAPPORT N°10 : Modulation des horaires de l'accueil régulier du Multi-Accueil Arlequin - Modification de la délibération n° 5 du 24 janvier 2015

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération en date du 24 janvier dernier, afin d'optimiser le taux occupationnel du Multi-Accueil Arlequin et de répondre au mieux aux besoins des familles, il a été décidé que les modulation horaires pour l'accueil régulier serait les suivantes :

HORAIRES	PLACES
de 07h.00 à 08h.00	14 places
de 08h.00 à 17h.30	30 places
de 17h.30 à 18h.30	22 places
de 18h.30 à 19h.00	10 places
Vacances de Noël et dernière semaine d'août :	
de 07h.00 à 08h.00	10 places
de 08h.00 à 08h.30	13 places
de 08h.30 à 17h.30	21 places
de 17h.30 à 18h.30	13 places

Une plage horaire ayant été oubliée, il convient de rectifier la délibération et d'ajouter en fin de tableau :

de 18h.30 à 19h.00	10 places
--------------------	-----------

RAPPORT N°11 : Remboursement de frais de scolarité

Rapporteur : Marie-France SERRA

1. L'École Jules Verne de NOGENT-SUR-OISE a accueilli en classe spécialisée (CLIS) deux enfants domiciliés à CHAMBLY pour l'année scolaire 2014-2015.
Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de 1.380 € à la commune de NOGENT-SUR-OISE pour remboursement des frais de scolarité occasionnés.
2. De même, l'École Ferdinand Buisson de PONT-SAINTE-MAXENCE a accueilli en classe spécialisée (CLIS) un enfant domicilié à CHAMBLY pour l'année scolaire 2014-2015.
Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de 875,52 € à la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE pour remboursement des frais de scolarité occasionnés.

A Chambly, le 9 octobre 2015.